



**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

## ***Décisions prises lors de la séance du Conseil d'Administration du 20 octobre 2020***

### ***Délibération n° CA / 20 / IV - 08 Composition du Bureau.***

Le Conseil d'Administration a composé le Bureau du Président et des trois Vice-Présidents. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ***Délibération n° CA / 20 / IV - 09 Election des Vice-Présidents.***

Le Conseil d'Administration a élu Madame Marie-Hélène QUATREBOEUFS en qualité de Première Vice-Présidente, Monsieur Régis CAUCHE en qualité de deuxième Vice-Président et Monsieur Thierry ROLLAND en qualité de troisième Vice-Président.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ***Délibération n° CA / 20 / IV - 10 Délégation au Bureau.***

Le Conseil d'Administration a délégué au Bureau les attributions relevant de ses compétences, à l'exception des décisions relatives au renouvellement des membres du Conseil d'Administration (notamment concernant le nombre et la répartition des sièges, la pondération des suffrages), des décisions relatives à l'adoption du Budget et du Compte Administratif, des décisions en matière de prévisions pluriannuelles et de programmation, des décisions relatives aux créations de postes, des décisions en matière de contributions, des décisions relatives au Règlement Intérieur du Corps des Sapeurs-Pompiers, de l'avis sur le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques et sur le Règlement Opérationnel.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ***Délibération n° CA / 20 / IV - 11 Délégation au Président du Conseil d'Administration.***

Le Conseil d'Administration a accordé une délégation à Monsieur le Président en matière d'emprunt et de gestion de la dette, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales, des articles L.1611-3-1 et R.1611-33 du même code et du décret n°2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt et dans les conditions et limites définies dans le présent rapport ; en matière de placement de fonds, pendant toute la durée de son mandat. Les décisions prises dans le cadre de cette délégation devront porter les mentions suivantes : origine des fonds, montant à placer, nature du produit souscrit, durée ou échéance maximale du placement. Une délégation a été accordée pour les décisions relatives à la préparation, la passation (y compris la signature), l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services pouvant être passés selon une procédure adaptée ; pour la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats et auxiliaires de justice.

Le Président peut accorder des délégations de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, dans le cadre des attributions qui lui ont été confiées par le Conseil d'Administration.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### ***Délibération n° CA / 20 / IV - 12 Règlement Intérieur des Assemblées.***

Le Conseil d'Administration a adopté le règlement intérieur des Assemblées.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Délibération n° CA / 20 / XI - 01 Constitution et composition de la Commission d'Appel d'Offres et du Jury de Concours du SDIS du Nord.**

Le Conseil d'Administration a procédé à la constitution d'une Commission d'Appel d'Offres ainsi que d'un Jury de Concours permanents. Il a élu cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Les membres titulaires sont les suivants : Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Madame Isabelle MARCHYLLIE, Madame Marie-Hélène QUATREBOEUF, Monsieur Thierry ROLLAND. Les membres suppléants sont les suivants : Madame Béatrice DESCAMPS-PLOUVIER, Monsieur Bruno FICHEUX, Monsieur Henri GADAUT, Madame Geneviève MANNARINO, Monsieur Paul-Loup TRONQUOY. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Délibération n° CA / 20 / IV - 13 Compte rendu des décisions prises par le Bureau lors de la séance du 10 septembre 2020.**

Le Conseil d'Administration a délégué, par délibération n° CA / 20 / IV - 04 du 24 janvier 2020, une partie de ses attributions au Bureau. Il s'agit ici de rendre compte des décisions prises par le Bureau en date du 10 septembre 2020.

Le Conseil d'Administration a pris acte de cette communication.

**Délibération n° CA / 20 / III - 14 Contributions des communes et intercommunalités en 2021 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord.**

Conformément à l'article L.1424-35 du Code Général des collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit arrêter le montant prévisionnel 2021 des contributions des communes et des établissements publics de coopération intercommunale, compétents en matière d'incendie et de secours.

Le Conseil d'Administration a arrêté le montant des contributions pour l'année 2021 à la somme de 106 933 724,81 €.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Délibération n° CA / 20 / III - 15 Autorisation de Programme et Crédits de Paiement – AP n° 02 Construction et rénovation de Centres d'Incendie et de Secours – Modifications.**

L'évolution du planning de l'opération relative au CIS Cambrai conduit à proposer une modification de l'inscription de Crédits de Paiement en 2020 suivants : CIS Cambrai : 7 014 500,00 € (+ 548 000,00 € en phase travaux).

Le Conseil d'Administration a donné son accord.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Délibération n° CA / 20 / III - 16 Décision Modificative n° 1**

La Décision Modificative n°1 de l'exercice 2020 a pour objet de modifier la répartition des crédits en dépenses en vue d'ajuster les crédits pour des opérations courantes et d'actualiser les crédits relatifs à la construction du CIS Cambrai.

Le Conseil d'Administration a adopté la décision Modificative n° 1 qui porte l'équilibre du Budget de l'exercice 2020 à 287 040 672,79 € dont : 208 976 473,76 € en section de fonctionnement et 78 064 199,03 € en section d'investissement.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Délibération n° CA / 20 / III - 17 Attribution d'une subvention au Bureau Départemental des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Nord au titre de l'exercice 2020.**

L'Association du Bureau Départemental des Jeunes Pompiers du Nord, créée le 14 février 1986, présidée par le Lieutenant David LECLERCQ, sollicite une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2020 d'un montant de 13 191,10 € (montant identique à celui de 2019) pour un budget prévisionnel estimé à 15 800,00 €.

Le Conseil d'Administration a accédé à la requête de l'association et lui a accordé une subvention de fonctionnement de 13 191,10 € au titre de l'exercice 2020, représentant 83.5 % de son budget prévisionnel. Cette délibération a été adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.